

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif 2023 du budget annexe « parcs de stationnement » sera adopté à l'occasion du conseil de territoire du 12 avril 2023.

Pour mémoire, le Territoire est propriétaire de deux parcs de stationnement – parcs relais – sis à Boissy-Saint-Léger et Sucy-en-Brie dont l'exploitation est assurée par la société EFFIA Stationnement depuis le 1er janvier 2020 dans le cadre d'un marché de prestations de service d'une durée totale de trois ans (2020 – 2022) et prolongée par avenant pour préparer son renouvellement dans le courant de l'année 2023.

La clôture au 31 décembre 2019 de la délégation de service public confiée à la société Indigo entre 2014 et 2019 (ex-VINCI) et le changement de mode de gestion en faveur d'un marché de prestations impliquent une diminution significative de la participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe, en lien avec la modification de la structure des recettes réelles d'exploitation à la suite de l'entrée en application du nouveau marché d'exploitation au 1er janvier 2020. En effet, le Territoire perçoit désormais directement les recettes de tarification, les redevances des places en concession, ainsi que la subvention de compensation de la perte en recettes liée à la mise en œuvre de la gratuité d'accès pour les abonnés Navigo annuel, versée par Île-de-France Mobilités. A noter que les projections de recettes de tarification pour 2023 ont été établies sur la base des fréquentations observées en 2022.

En 2023, la participation du budget principal est ainsi estimée à 200 888,50 euros, contre 545 024,80 euros en 2019 avant le changement du mode de gestion.

Le maintien d'une participation d'équilibre du budget principal au budget annexe parcs de stationnement reste toutefois nécessaire, au regard de :

- L'importance des travaux dont les deux parcs de stationnement ont fait l'objet, à hauteur de 7 872 735 euros pour le parc de stationnement de Sucy-en-Brie construit entre 2005 et 2008, et 8 020 550 euros pour le parc de Boissy-Saint-Léger réhabilité entre 2011 et 2013 ;
- L'affectation des deux parcs de stationnement au budget annexe décidée par le conseil de la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne en 2015, qui a eu pour effet de générer des écritures d'amortissement à la suite des travaux réalisés, et ce à compter de 2016.

Ce budget s'équilibre de la manière suivante :

SECTION D'EXPLOITATION			
Recettes réelles d'exploitation	742 126,00 €	Dépenses réelles d'exploitation	641 900,00 €
<i>Epargne brute générée par la section d'exploitation : 100 226,00 €</i>			
Résultat d'exploitation 2022	171 778,00 €		
Recettes d'ordre	237 996,00 €	Dépenses d'ordre	510 000,00 €
<i>Dont amortissement des subventions</i>	237 996,00 €	<i>Dont dotations aux amortissements</i>	510 000,00 €
TOTAL	1 151 900,00 €	TOTAL	1 151 900,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles d'investissement	0,00 €	Dépenses réelles d'investissement	1 923 403,07 €
Résultat d'investissement 2022	1 668 885,07 €	Restes à réaliser 2022	17 486,00 €
Recettes d'ordre d'investissement	510 000,00 €	Dépenses d'ordre d'investissement	237 996,00 €
<i>Dont dotations aux amortissements</i>	510 000,00 €	<i>Dont amortissement des subventions</i>	237 996,00 €
TOTAL	2 178 885,07 €	TOTAL	2 178 885,07 €

1. EXPLOITATION

Des recettes d'exploitation de moins en moins dépendantes de la participation du budget principal

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **1 151 900 euros**. Les recettes réelles d'exploitation, attendues à hauteur de 742 126 euros, sont constituées à près de 36,5 % de subventions versées par Île-de-France Mobilités (271 237,50 euros) et 27,1% de la participation du budget principal (200 888,50 euros). Sans cette participation, ce budget ne peut s'équilibrer.

Les crédits restants sont constitués de recettes d'ordre pour 237 996 euros au titre de l'amortissement des subventions d'équipement reçues ainsi que de recettes de tarification liées à la vente d'abonnements, de tickets horaires, ainsi qu'à la commercialisation des espaces publicitaires (270 000 euros).

S'ajoute à ces recettes le résultat de clôture de l'exercice 2022 repris par anticipation à hauteur de 171 778 euros.

Des dépenses d'exploitation incompressibles et récurrentes

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à **1 151 900 euros** et se composent essentiellement des amortissements (510 000 euros) qui représentent 44,3 % des dépenses de la section.

Les dépenses réelles d'exploitation (641 900 euros) comprennent le paiement du forfait facturé dans le cadre du marché d'exploitation des parcs de stationnement compte tenu des conditions financières de l'avenant de prolongation du marché actuel qui traduisent le contexte de regain de l'inflation pour 400 000 euros ainsi que les crédits relatifs à la régularisation des subventions de compensation de la perte en recettes liée à la mise en œuvre de la gratuité perçues au titre des exercices 2021 et 2022 estimés à 20 000 euros.

Les frais de taxes foncières et les autres charges à caractère général, sont budgétés à hauteur de 171 900 euros.

2. INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont budgétées à hauteur de **2 178 885,07 euros** dont 510 000 euros au titre des dotations aux amortissements, et 1 668 885,07 euros de résultat d'investissement 2022.

En sus de l'amortissement des subventions d'équipement reçues pour 237 996 euros, des dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 1 923 403,07 euros, qui intègrent des crédits pour la réalisation de travaux sur les parcs de stationnement, concernant notamment la rénovation du mur végétal et des espaces verts du parc relais de Sucy-en-Brie. Pour mémoire, le marché d'exploitation entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020 ne couvre pas la réalisation de travaux de structure qui demeurent à la charge du Territoire, en sa qualité de maître d'ouvrage.

Annexe : Récapitulatif de l'équilibre du budget 2023 du budget parcs de stationnement

RECETTES	DEPENSES
EXPLOITATION	
Recettes réelles d'exploitation : <u>742,1 k€</u> dont participation du budget principal : 200,9 dont recettes de tarification : 270 k€ dont subventions IDFM : 271,2 k€	Dépenses réelles d'exploitation : <u>641,9 k€</u> dont taxes : 171,9 k€ dont paiement du marché d'exploitation : 400 k€
Amortissement des subventions : <u>238 k€</u>	Dotation aux amortissements : 510 k€
Résultat d'exploitation 2022 : 171,8 k€	
INVESTISSEMENT	
Dotation aux amortissements : 510 k€	Amortissement des subventions : 238 k€
Résultat d'investissement 2022 : 1 669 k€	Dépenses réelles d'investissement : 1 923 k€
	Restes à réaliser 2022 : 17,5 k€